

Nouveau Centre Administratif d'État

1. LE PROJET

En 2019, le ministère de l'Action et des Comptes Publics a lancé un projet de reconstruction du Centre Administratif d'État (CAE) de Lyon sur le site actuel, au cœur du quartier de la Part-Dieu.

Ce projet, mené par la Préfecture en partenariat avec la Métropole de Lyon et la ville de Lyon, a pour objectif de bâtir un site plus adapté au fonctionnement actuel des administrations en d'améliorant les conditions de travail des agents et d'accueil du public.

Le Nouveau Centre Administratif d'État (NCAE) sera réalisé en 2 phases :

- une première phase consistant en la construction d'un ensemble immobilier comprenant 19 000 m² de bureaux sur le site du lot J récemment occupé par la base vie de chantier du centre commercial ;
- une seconde phase permettant, notamment à horizon 2026, le relogement des services implantés dans les bâtiments A et B de l'actuelle cité et les services de la DIRECCTE, actuellement dans un bâtiment en location.

En mars 2021, le lauréat du projet (EIFFAGE) pour la phase 1 a été choisi parmi 4 candidats.

Pour cette phase 1, le nouveau bâtiment permettra d'accueillir les effectifs actuellement implantés dans le bâtiment I (INSEE, DRFIP 69 dont l'accueil, ENFIP centre de formation régional dont les salles de cours, DNID...) et dans le bâtiment A pour la DIRCOFI.

En termes de performance environnementale, le projet sera certifié HQE BD 2016 niveau excellent (Haute Qualité Environnementale) et E3C1, démarche qui s'inscrit dans la future réglementation environnementale RE 2020 ou « bâtiment à énergie positive et réduction carbone ». Le choix des matériaux a pris en compte cette volonté de respecter l'environnement à travers l'emploi d'éléments biosourcés (454 tonnes seront mises en œuvre), d'éléments fabriqués localement (50 % des matériaux seront fabriqués en France), et une forte végétalisation du projet (conservation des platanes historiques de l'ancienne caserne, vaste jardin arboré et terrasses qui offriront plus de 3 000 m² d'espaces extérieurs).

La livraison est prévue pour la fin 2023.

2. LES ÉTAPES RÉALISÉES

Plusieurs lettres d'informations du Préfet ont été diffusées aux agents : en février 2017, en mars et mai 2018, en mars et décembre 2019, en mars et mai 2021).

Le 4 juin 2021, le projet a été présenté à l'ensemble des agents et des organisations syndicales de la DGFIP et de l'INSEE.

Le 8 juin 2021, un questionnaire « métiers » a été adressé à tous les chefs d'un service installés à la CAE, afin de mieux comprendre les modes d'échanges internes, les différentes typologies de modes de travail, le rapport à l'espace de chaque équipe et les besoins d'équipements spécifiques.

Les retours opérés par les chefs de service ont permis de déterminer des profils d'activités et de préciser les besoins.

En parallèle, les travaux de « macrozoning¹ » se sont poursuivis. Ces travaux ont permis de finaliser la répartition des services sur les plateaux de travail ainsi que celle des espaces collectifs en tenant compte des contraintes du bâtiment (trame du bâtiment, contraintes de sécurité incendie, classement du bâtiment en ERP (établissement recevant du public) et espaces régis par le code du travail,...).

Le 22 juillet 2021, le groupement lauréat du marché d'attribution a présenté aux directions de la DGFIP occupant l'actuelle CAE, la synthèse des réponses aux questionnaires et les premières projections en aménagements possibles. Le « macrozoning » a été présenté à cette occasion aux directions.

Le 23 septembre 2021, tous les chefs d'un service installés à la CAE ont été réunis pour leur présenter l'avancement du projet ainsi que les différentes hypothèses d'aménagement internes type selon les besoins exprimés. Les chefs de service ont été invités à se prononcer sur ces hypothèses type pour leur service.

Ce retour d'information va permettre au groupement lauréat de proposer une première charte d'aménagement et d'engager les travaux de « microzoning ».

Dans cette phase de microzoning, l'ensemble du projet va s'affiner peu à peu. Les plans vont, notamment, être complétés par le tracé du cloisonnement et de ces différentes finitions (plein ; vitré ; vitré sur allège ; vitré toute hauteur...) et intégrer les questions de mobilier.

Le projet de « space planning » permettra :

- d'augmenter la qualité des espaces travaillés,
- de structurer l'occupation,
- d'impliquer les occupants dans le projet,
- d'adapter le cadre de travail aux nouvelles technologies.

3. LES PROCHAINES ÉTAPES

La concertation avec les chefs de service et les agents va se poursuivre d'ici le mois de janvier selon le calendrier suivant :

- développement de la charte d'aménagement et du concept décoratif → **octobre 2021**
- identification des participants aux ateliers de « microzoning » (ces ateliers associeront un panel de cadres et d'agents par demi-plateau définis dans le macrozoning) → **octobre 2021**
- réalisation des ateliers « microzoning » → **mi-novembre à décembre 2021**
- finalisation des plans « microzoning » → **janvier 2022**

À l'issue des travaux de « microzoning » conduits par des chefs de service et des agents, les plans projets seront présentés aux représentants du personnel en décembre 2021.

Les plans finalisés après les travaux de « microzoning », issus de cette concertation, seront mis en ligne sur l'espace travaux – Part Dieu du site intranet Ulysse 69 en janvier 2022.

Par ailleurs, les chefs de services et les agents recevront prochainement une nouvelle lettre du Préfet détaillant l'avancement du projet.

Enfin, une foire aux questions, unique pour la DGFIP et l'INSEE, sera prochainement mise en ligne sur les sites intranet de la DRFiP 69 et de l'INSEE.

Le diaporama ci-joint présente l'état d'avancement du projet au 23 septembre 2021.

¹ Le macrozoning détermine l'emplacement des différents services.